

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 11 octobre 2019

3^{ème} Commission

N° CP-2019-9-3-5

Service instructeur

DIR - Direction des routes

Service consulté

Direction des Finances

**ROUTES DEPARTEMENTALES
AFFECTATIONS ET DESAFFECTATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME
(PROGRAMMES A111, A112 ET A132)
ET CESSION DE VEHICULES REFORMES**

Résumé : Dans le cadre du présent rapport et selon le règlement financier dans son article 9.6, il vous est proposé de :

- procéder à l'ajustement d'affectations et de désaffectations par opération sur les programmes :
- A111 « Constructions neuves et travaux sur les routes départementales » (0 €) ;
- A112 « Etudes sur les routes départementales » (10 000,00 €) ;
- A132 « Calibrage sur les routes départementales » (-21 253,89 €).
- m'autoriser à céder gracieusement deux véhicules utilitaires légers réformés par le Service Achat Réparation des Matériels.

1) Programme A111 – Constructions neuves et travaux sur les routes départementales :

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale pour chaque millésime du Programme A111, les affectations et désaffectations par opérations doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des besoins nécessaires à la construction neuve et aux travaux sur les routes départementales.

Le montant total de l'ajustement s'élève à **0,00 €** sur le programme A111, détaillé dans le tableau joint au présent rapport (annexe 1).

2) Programme A112 - Etudes sur les routes départementales :

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale pour chaque millésime du programme A112, les affectations et désaffectations par opération doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des besoins nécessaires à la réalisation d'études sur les routes départementales.

Le montant total de l'ajustement s'élève à **10 000,00 €** sur le programme A112, détaillé dans le tableau joint au présent rapport (annexe 2).

3) Programme A132 – Calibrage sur les routes départementales :

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale pour chaque millésime du programme A132, les affectations et désaffectations par opérations doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des besoins nécessaires à la réalisation de calibrage sur les routes départementales.

Le montant total de l'ajustement s'élève à **-21 253,89 €** sur le programme A132, détaillé dans le tableau joint au présent rapport (annexe 3).

4) Cession gracieuse de deux véhicules réformés :

Le Département cède gracieusement deux véhicules utilitaires légers réformés par le Service Achat Réparation des Matériels :

- Pour la Ligue départementale du Haut-Rhin de lutte contre le cancer, 11 rue Schlumberger à COLMAR, un véhicule de la marque Renault, modèle Kangoo, n° d'immatriculation 9417 ZJ 68, mis en circulation le 16 novembre 2007, comptabilisant 221 000 km et à jour du contrôle technique. Ce véhicule servira à la collecte sur l'ensemble du département des cartouches d'encre usagées ;
- Pour l'association « Les Restaurants du Cœur », 11 rue de la Marne à SOULTZ, un véhicule de la marque Renault, modèle Kangoo, n° d'immatriculation 9429 ZJ 68, mis en circulation le 16 novembre 2007, comptabilisant 242 000 km et à jour du contrôle technique.

Ces biens étant entièrement amortis, leur valeur est considérée comme nulle.

Je vous propose de bien vouloir :

- Affecter et désaffecter les montants par millésime d'autorisations de programme indiqués dans les tableaux joints en annexe au présent rapport ;

- M'autoriser à céder gracieusement deux véhicules utilitaires légers réformés par le Service Achat Réparation des Matériels, à la Ligue départementale de lutte contre le cancer, 11 rue Schlumberger à COLMAR et à l'association « les Restaurants du Cœur », 11 rue de la Marne à SOULTZ. Ces biens étant entièrement amortis, leurs valeurs sont considérées comme nulles.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT